

La Municipalité de Lausanne a requis de la justice civile, par une requête de mesures provisionnelles, une ordonnance d'évacuation à l'encontre des personnes occupant sans droit les cabanons des anciens jardins familiaux des Prés-de-Vidy.

L'audience publique s'est tenue sur place ce matin, vendredi 2 décembre 2011. La Municipalité a offert une solution de logement provisoire (Portacabine et places dans les abris de la protection civile) jusqu'à la fin de l'hiver (31 mars 2012), pour les Roms et les hispaniques qui occupent les cabanons.

Dans l'attente de la décision de justice, la Municipalité de Lausanne ne fera pas d'autres commentaires sur cette affaire.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00**
- **Daniel Brélaz, syndic, tél. 021 315 22 00**

Lausanne, le 2 décembre 2011